



INSTITUT DE FORMATION AUX PROFESSIONS DE SANTÉ

Centre Hospitalier de Fougères

ZA de la Grande Marche - 6 rue Claude Bourgelat - 35133 JAVENE



IFAS
02-99-17-73-68
02-99-17-70-18



secretariat@ifps-chfougères.bzh
Site internet : www.ifps-chfougères.bzh

PROJET PÉDAGOGIQUE DE L'IFAS

2026-2027

Sommaire

PRÉAMBULE.....	3
I. PROJET PÉDAGOGIQUE AIDE-SOIGNANT	4
1.1 Objectifs de formation	4
1.2 Organisation générale des études.....	5
1.3 Planification.....	6
1.4 Apprentissage.....	8
II. INSTANCES DE GOUVERNANCE	10
CONCLUSION	13
GLOSSAIRE	14
BIBLIOGRAPHIE.....	15

PRÉAMBULE - Une vision vivante et engagée de la formation

Le projet pédagogique de l'IFAS du CH de Fougères, élaboré en cohérence avec le projet de formation de l'IFPS du CH de Fougères et dans une dynamique de co-construction au sein des équipes pédagogiques et avec l'aide de représentants de structures de santé, est communiqué à la rentrée, à chaque élève.

Il prend en compte les textes officiels, la population concernée, l'environnement, les atouts et contraintes de l'institution et l'évolution de l'offre de soins. Si les axes de développement sont fixés pour une période de 3 à 5 ans, la déclinaison de l'année de formation est revue tous les ans.

Destiné de prime abord aux élèves, il leur permet de se projeter, d'anticiper et de se repérer. Il constitue par ailleurs un outil de référence à la mise en œuvre quotidienne de la pédagogie.

Le projet s'inscrit dans un processus d'évolution qui nécessite l'implication des différents partenaires de la formation (élèves, usagers du système de santé, formateurs et professionnels de terrain) pour favoriser la construction des compétences nécessaires à l'exercice de la profession aide-soignant.

Ainsi les élèves mais aussi les représentants des structures de santé accueillant les élèves en stage et les recruteurs potentiels seront-ils à nouveau consultés afin de cerner leurs attentes au regard des nouveaux diplômés, et de réajuster ce dit projet.

Ce qui nous guide

- Répondre aux besoins de santé en formant les professionnels paramédicaux requis en quantité et en qualité.
- Promouvoir le parcours individualisé des élèves, la réussite pour le plus grand nombre et la démocratie étudiante.
- Systématiser la culture qualité, la sécurité des pratiques et des soins, la prévention des risques, les RBPP « Jamais la 1ère fois sur le patient ¹ ».
- S'ouvrir sur l'extérieur, favoriser la transdisciplinarité, le benchmark interne et externe, la mutualisation.
- Prendre soin des équipes pédagogiques pour qu'elles prennent soin des élèves qui prendront soin des patients => « cercle vertueux bientraitance et qualité de vie ».
- Former des futurs professionnels « agiles » qui sauront se former pour s'adapter aux évolutions du système de santé tout au long de leur parcours professionnel.

Ce projet pédagogique, dans une visée programmatique, décrit les objectifs de la formation, l'organisation et les calendriers pour chaque année de formation.

Il est inhérent au projet de formation de l'IFPS qui positionne lui-même, le contexte, les missions, l'administration générale, les orientations stratégiques, la politique de formation (principes pédagogiques, profils recherchés apprenants, valeurs et modalités d'accompagnement des apprenants) de l'IFPS.

¹ HAS, Pr. JC Granry et Dr. MC Moll, janvier 2012, Rapport de mission *État de l'art (national et international) en matière de pratiques de simulation dans le domaine de la santé, dans le cadre du développement professionnel continu (DPC) et de la prévention des risques associés aux soins.*

I. PROJET PÉDAGOGIQUE AIDE-SOIGNANT

1.1 Objectifs de formation

La formation est conçue dans un esprit d'articulation entre la formation pratique sur les lieux de stage ou d'emploi avec la formation théorique à l'institut. Elle est basée sur un réel esprit d'alternance, fondement pédagogique des formations paramédicales.

La formation doit permettre à chacun de :

Explorer l'univers du soin à travers l'expérience des usagers, développer une posture empathique, éthique et citoyenne

La compréhension de l'économie de la santé en France pose le contexte environnemental. Les réflexions sur la conception de l'Homme, de la santé, du soin situent la place occupée par les uns et les autres, soignants-soignés. L'apprentissage de la réalisation d'un recueil de données est la 1^{ère} étape pour une prise en compte des besoins fondamentaux du patient.

Prendre conscience de sa façon de travailler, de fonctionner, de réagir

La mise en mots, l'auto-questionnement, la réflexion, l'ouverture d'esprit, envisager d'autres alternatives, le tout à distance, sont autant d'exercices qui vont permettre à l'élève de se familiariser avec la démarche de la réflexivité.

Asseoir et intégrer les bases de l'exercice soignant

Partager ses représentations, mobiliser les valeurs et concepts fondateurs, adopter la démarche de raisonnement clinique en s'appuyant sur une théorie de soins, acquérir les principes de sécurité et des bonnes pratiques dans les soins, connaître son champ de compétences.

Travailler en interprofessionnalité

L'immersion en milieux de soins permet de découvrir les différents professionnels qui gravitent dans la prise en charge holistique du patient. La connaissance des fonctions de chacun est primordiale dans un milieu ou le travail en équipe et en réseau est incontournable. Le renforcement et la découverte de l'interprofessionnalité se vient à travers différentes activités pédagogiques (mesure des paramètres vitaux, transmissions...), cours magistraux, TD en collaboration avec les autres filières de l'IFPS (IFSI, IFA, IFAES).

Se confronter à des situations réelles, s'entraîner, faire des liens entre théorie et pratique à travers l'alternance

Les stages sont l'occasion de mettre en pratique ce qui a été étudié d'un point de vue théorique, mais également de fournir de nouvelles occasions de découvrir, de rechercher, d'analyser, de comprendre. La curiosité, le questionnement, l'implication sont attendus.

Les 4 périodes de stage combinées au contenu des Modules, favorisent la construction des compétences.

Conforter son orientation

L'immersion en milieux de soins, le côtoiement de personnes en souffrance, l'intégration ponctuelle et répétée dans des équipes de soins, permettent de vérifier l'adéquation de la voie professionnelle choisie.

Développer une identité professionnelle solide grâce à un parcours individualisé et réfléchi, soutenu par les formateurs et les professionnels de terrain

L'immersion alternative entre les milieux de soins et les périodes de théorie permettent à l'élève d'évoluer dans la construction de son projet professionnel. Des ateliers organisés donnent l'opportunité à l'élève de se questionner sur son choix d'orientation. Pour l'accompagner au plus près de sa réflexion, les suivis pédagogiques individualisés sont un moment de partage et d'échange entre l'élève et la formatrice.

1.2 Organisation générale des études

Initiation à la pratique réflexive lors des activités pédagogiques à l'institut et en stage

Analyse des pratiques professionnelles, Pratique réflexive par analyse de cas, Simulation ...). La pratique réflexive fait partie des points forts de notre formation professionnelle. En permettant un travail réflexif de la part des élèves et un travail constant de liens entre les apprentissages théoriques et les situations rencontrées par l'élaboration de situation professionnelle vécue et analysée dans le cadre d'atelier de pratique professionnelle.

Une pédagogie active, numérique et centrée sur l'élève

Cours magistraux, travaux dirigés, e-learning, ateliers cliniques, exercices de simulation, de manutention, jeux de rôles...

Instauration du suivi pédagogique

Un premier temps de suivi collectif avec le référent pédagogique présente le dispositif et ses intérêts. Il précède un accompagnement plus individualisé : Suivi pédagogique à l'institut, e-tutorat, aide à la rédaction des objectifs de stage, e-tutorat, tutorat en stage... Le suivi pédagogique contribue à la construction du projet professionnel de l'élève.

Les stages :

Le stage occupe une place essentielle dans notre dispositif d'alternance intégrative et dans la formation.

Des temps spécifiques ;

- La préparation de stage en atelier et accompagnement individuel. Elle donnera les clés qui permettront à l'élève de se sentir à l'aise et de se positionner rapidement en vue d'appréhender son rôle de futur professionnel.
 - Apprendre à travailler les objectifs de stages institutionnels et personnels ;
 - Identifier les ressources du stage où il doit se présenter ;
 - Identifier les différents documents d'appréciations de stage ;
- L'accompagnement en stage : les visites de stages sont planifiées par les formateurs de l'IFPS référents du terrain de stage afin. C'est une rencontre tripartite durant laquelle l'élève explicite ses activités, les différents savoir qu'il a mobilisés lors des situations rencontrées, les difficultés auxquelles il est confronté et les réajustements qu'il a pu mettre en œuvre. En fonction du contexte, un contrat pédagogique pourra être mis en place.
- L'exploitation de stage : Chaque période de retour de stage sera l'occasion au travers de temps dédiés de permettre à chacun de s'exprimer sur son vécu en stage, ses questionnements. Le portfolio sera exploité lors d'un suivi pédagogique avec le référent.

Objectifs de la simulation

- Appréhender la personne soignée sans risque pour le patient et l'élève.
- Développer l'observation clinique de la personne dans un environnement reconstitué mais proche de la réalité pour travailler l'analyse clinique de la situation de chute de la personne âgée en EHPAD et toute autre situation

1.3 Planification

[illegible]

1.4 Apprentissage

L'IFPS accueille 5 à 6 apprentis.

La formation par la voie de l'apprentissage se déroule pendant une durée maximale de dix-huit mois, en alternance entre plusieurs périodes d'activité professionnelle réalisée hors temps de formation chez l'employeur avec lequel le contrat d'apprentissage a été conclu et des périodes de formation à l'institut et en milieu professionnel effectuées conformément au référentiel de formation figurant à l'annexe III. L'organisation pédagogique définie vise à répondre au projet professionnel de l'apprenti et aux besoins de l'employeur. Les périodes hors temps de formation sont réparties d'un commun accord en fonction des besoins définis entre l'employeur, l'apprenti, le directeur de l'institut de formation et le cas échéant le centre de formation des apprentis. Pendant ces périodes hors temps de formation, l'apprenti peut être mis à disposition d'un autre employeur dans les conditions répondant à la réglementation en vigueur.

Les périodes de formation en milieu professionnel sont effectuées au sein ou hors de la structure de l'employeur et répondent aux objectifs et à la durée de chaque période tels que définis.

Calendrier prévisionnel des épreuves de contrôle continu des connaissances

Evaluation du bloc de compétences°:		Dates 1ères-sessions	Affichages- Résultats 1ères-sessions	Dates 2èmes-sessions
BLOC-1	Module-1-et-Module-2 = Etude de Situation (épreuves-écrites)	02/10/2026	30/10/2026	19/11/2026
	+ Evaluation des compétences-1-et-2 en milieu professionnel			
BLOC-2	Module-3-et-Module-4 = Etude de situation (épreuves-écrites)	12/03/2027	07/04/2027	21/04/2027
	Module-5 = Pratique simulée (épreuve-pratique)	04/12/2026	08/12/2026	11/12/2026
	+ Evaluation des compétences-3,-4-et-5 en milieu professionnel + Attestation de Formation aux Gestes d'Urgences de niveau-2 (AFGSU)			
BLOC-3	Module-6 = Mise en situation professionnelle (épreuve-orale)	29/01/2027	02/02/2027	16/02/2027
	Module-7 = Etude de situation (épreuve-écrite)	05/05/2027	21/05/2027	07/06/2027
	+ Evaluation des compétences-6-et-7 en milieu professionnel			
BLOC-4	Module-8 = Evaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel (Présentation-orale-à-partir-d'un-dossier)	Dossier-à-rendre le-mardi- 24/03/2027 Oral-les-30-et- 31/03/2027	02/04/2027	16/04/2026
	+ Evaluation des compétences-8-et-9 en milieu professionnel			
BLOC-5	Module-9 = Etude de situation (épreuve-écrite)	19/03/2027	07/04/2027	22/04/2027
	Module-10 = Etude de situation (épreuve-écrite)	20/06/2027	09/06/2027	23/06/2027
	+ Evaluation des compétences-10-et-11 en milieu professionnel			

JURY DIPLÔME D'ETAT AIDE-SOIGNANT - DREETS

Il se réunit afin d'examiner le dossier de l'élève ayant validé partiellement ou totalement les compétences acquises en vue de l'obtention des blocs de compétences nécessaires à la certification.

L'accès à la certification est ouvert aux élèves n'ayant pas cumulé plus de cinq pour cent d'absence justifiée, non rattrapée, sur l'ensemble de la formation. Le diplôme d'Etat d'aide-soignant s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétence acquis en formation théorique et pratique et en milieu professionnel, selon les critères d'évaluation définis dans le référentiel de certification.

En cas de non validation d'un bloc de compétences, l'élève bénéficie d'une session de rattrapage par année dans la limite de quatre sessions de jury, organisées selon les mêmes modalités que la session initiale.

Sont déclarés reçus au diplôme d'Etat d'aide-soignant les élèves ayant validé l'ensemble des compétences requises ou manquantes pour l'obtention de la certification.

II. INSTANCES DE GOUVERNANCE

L'Instance compétente pour les orientations générales des instituts (ICOGI)

L'ICOGI est présidée par le directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Bretagne ou son représentant, et est constitué de membres désignés par l'Arrêté du 10 Juin 2021 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Il se réunit au moins 1 fois par an et est consulté :

- **Pour avis sur :**
 - ✓ Le budget de l'institut, dont les propositions d'investissements ;
 - ✓ Les ressources humaines : les effectifs et qualification des différentes catégories de personnels ;
 - ✓ La mutualisation des moyens avec d'autres instituts ;
 - ✓ L'utilisation des locaux et de l'équipement pédagogique et numérique ;
 - ✓ Le rapport annuel d'activité pédagogique ;
 - ✓ Les contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (avec la tutelle financière, le GHT...) ;
 - ✓ Les bilans annuels d'activité des sections pédagogique, disciplinaire et des conditions de vie des élèves au sein de l'institut ;
 - ✓ La cartographie des stages ;
 - ✓ L'intégration de l'institut dans le schéma régional de formation.
- **Pour validation sur :**
 - ✓ Le projet de l'institut, dont le projet pédagogique et les projets innovants ;
 - ✓ Les calendriers de rentrée conformément à la réglementation en vigueur ;
 - ✓ Le règlement intérieur ;
 - ✓ La certification de l'institut, si celle-ci est effectuée, ou la démarche qualité.

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des élèves

La section compétente pour le traitement pédagogique des situations individuelles des étudiants de l'IFSI est présidée par le directeur de l'institut de formation ou son représentant, et est constituée de membres désignés par l'arrêté 10 Juin 2021 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation

conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux. Elle est constituée en début de chaque année scolaire lors de la 1^e réunion de l'ICOGI.

La section prend des décisions sur les situations individuelles suivantes :

- élèves ayant accompli des actes incompatibles avec la sécurité des personnes prises en charge ;
- demandes de redoublement formulées par les élèves ;
- demandes de dispenses pour les titulaires d'un diplôme d'aide-soignant ou d'auxiliaire de puériculture d'un Etat membre de l'Union européenne ou autre Etat partie à l'accord sur l'espace économique européen dans lequel la formation n'est pas réglementée ou présente des différences substantielles avec la formation au diplôme.

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires des élèves

La section compétente pour le traitement des situations disciplinaires des élèves de l'IFAS est constituée de membres désignés par l'arrêté du 10 Juin 2021 modifié par les arrêtés des 29 juillet 2022 et 9 juin 2023 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux (annexe IX). Il est constitué en début de chaque année scolaire lors de la 1^e réunion de l'ICOGI.

Le président de la section compétente pour le traitement des situations disciplinaires est tiré au sort, parmi les représentants des enseignants lors de la première réunion de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut.

L'ensemble des membres a voix délibérative et la section décide de la sanction au regard des situations disciplinaires des élèves.

La section peut prononcer les sanctions suivantes :

- avertissement ;
- blâme ;
- exclusion temporaire de l'institut d'une durée maximale d'un an ;
- exclusion de la formation d'une durée maximum de 5 ans.

La sanction est notifiée par le Président de la section au directeur des instituts de formation qui, lui-même, notifie à l'élève la sanction décidée par la section.

La section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut (SVE)

La section relative aux conditions de vie des élèves au sein de l'institut traite de sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'IFPS. Elle se réunit au moins 2 fois par an sur proposition des élèves ou du directeur. Au niveau de l'IFPS, après avis des élèves, le choix est de réunir une SVE commune pour l'ensemble des filières.

La section est consultée pour avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein des instituts :

- utilisation des locaux et du matériel ;
- projets extra « scolaires » (projets associatifs, journée d'accueil inter-promotions, cérémonie DE...) ;
- organisation des échanges internationaux.

SVE 1^{er} 17 décembre 2026

SVE 2^{ème} 1^{er} avril 2027

La Commission de validation de l'acquisition des résultats au sein des instituts (CVAR)

La commission de validation de l'acquisition des résultats se prononce sur la validation ou non de l'acquisition des compétences en milieu professionnel à partir des appréciations réalisées par les encadrants de stage sur l'ensemble des périodes en milieux professionnels constitutives de la formation, soit les 4 périodes pour un parcours complet. Sa mission consiste aussi à vérifier le parcours scolaire de l'élève à l'instar des réunions pédagogiques déjà instaurées dans plusieurs instituts de formation d'aides-soignants.

Présidée par le directeur de l'institut de formation, elle se compose de deux formateurs permanents et de deux encadrants de stages de même filière que la formation concernée ou un de la même filière concernée et l'autre infirmier. Les deux encadrants sont issus de deux établissements différents. Ils peuvent être issus de l'instance compétente pour les orientations générales de l'institut de formation. Les membres sont désignés par le directeur de l'institut de formation. Un suppléant est désigné pour chaque membre dans les mêmes conditions que le titulaire.

Au moins deux commissions ont lieu par an, dont une se réunit au milieu de la 6ème semaine du stage, soit la 3ème semaine avant la fin de la formation. Comme indiqué plus haut, afin que l'élève puisse bénéficier d'une présentation en jury final le plus tôt possible, et pour ne pas alourdir le processus, les validations des compétences en milieu professionnel dans le cadre de rattrapage ou de redoublement peuvent être réalisées par une réunion pédagogique sous la responsabilité du directeur de l'institut de formation. Un procès-verbal est rédigé par le président de séance de chaque commission d'acquisition des résultats et des réunions pédagogiques de mêmes visées

CONCLUSION

Ce projet pédagogique est le reflet d'un **engagement fort** : celui de former des aides-soignants **compétents, responsables et ouverts aux enjeux du soin de demain**. Il incarne notre vision d'une formation ancrée dans la réalité du terrain et portée par des valeurs d'humanité, d'inclusion et de qualité qui s'inscrit dans un contexte environnemental en perpétuelle évolution. Il formalise le cadre de l'apprentissage et il interpelle autour de valeurs humanistes à partager. Co-construit et évolutif, ce projet met en avant les valeurs de l'institut en matière de pédagogie de l'apprenant adulte, engagé dans sa formation, d'un apprenant responsable de ses acquisitions tant dans le domaine théorique que clinique.

En ce sens, il s'agit d'une pièce maîtresse du projet institutionnel qui donne du sens à l'activité de chacun. Il est aussi un instrument d'arbitrage, de prise de décisions et d'harmonisation des pratiques pédagogiques. Il met en évidence les objectifs et les choix qui vont étayer l'ensemble de la formation.

Le travail en partenariat avec tous les acteurs de la formation est le socle incontournable à la mise en œuvre du projet pédagogique dont la garantie est d'accompagner le futur professionnel dans un parcours de formation.

L'évolution de notre système de santé et des besoins en santé du territoire impacte le contenu de nos enseignements. Ce contexte influe la posture des formateurs. Ainsi, les formateurs s'engagent sur des formations diplômantes et développent des compétences nouvelles par la formation continue.

Par ailleurs, des partenariats de qualité avec les terrains de stage garantissent la professionnalisation des élèves.

Une des perspectives d'évolution du projet, est d'accentuer l'amélioration continue de la qualité des dispositifs de formation. D'ores et déjà, le projet pédagogique sera évalué à partir des bilans institutionnels réalisés à la fin de chaque année en présence des formateurs, du directeur de l'IFAS à la direction et de la coordonnatrice générale du GHT haute Bretagne formation initiale. Le but est de permettre :

1. d'évaluer les moyens mis en place pour répondre au dispositif de formation et de réajuster en termes d'organisation, de suivi pédagogique, d'accompagnement par les formateurs référents.
2. d'évaluer le développement des compétences au cours de l'année de formation.
3. de faire un point sur les modalités de l'évaluation continue.

In fine, la synergie collective des formateurs et de l'équipe de direction dans la construction de ce projet pédagogique constitue une plus-value incontestable d'une part pour renforcer la politique qualité et sécuritaire des dispositifs de formation au bénéfice des élèves et d'autre part, pour améliorer la santé des populations en créant des milieux de pratiques et de formation de demain plus humanistes

GLOSSAIRE

AES	Accident d'Exposition au Sang
AFGSU	Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences
AMBU	Ambulancier
ARS	Agence Régionale de Santé
AS	Aide-soignant
CH	Centre Hospitalier
CM	Cours Magistraux
CREX	Comité de Retour d'Expérience
CSIRMT	Commission de Soins infirmiers Rééducation et Médico Technique
DPC	Développement Professionnel Continu
DSIRMT	Direction des Soins Infirmiers Rééducation et Médico Technique
EAS	Elèves aide-soignant
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ETP	Education Thérapeutique du Patient
GCS	Groupement de Coopération Sanitaire
GHT	Groupements Hospitaliers de Territoire
HAS	Haute Autorité de Santé
HPST	Loi portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires
IFA	Institut de Formation des Ambulanciers
IFAS	Institut de Formation des Aides-Soignants
IFPS	Institut de Formation aux Professions de Santé
IFSI	Institut de Formation en Soins Infirmiers
NRBC-e	Nucléaire Radiologie Biologique Chimique explosif
SSE	Situation Sanitaire Exceptionnelle
TD	Travaux Dirigés
TP	Travaux Pratiques

BIBLIOGRAPHIE

Textes réglementaires

- Code de la santé publique.
- Code du travail.
- Loi n° 2018-166 du 8 mars 2018 relative à l'orientation et à la réussite des étudiants.
- Décret n° 2017-1866 du 29 décembre 2017 portant définition de la stratégie nationale de santé pour la période 2018-2022.
- Circulaire n° 5209/SG du 13 avril 2007 relative à la charte de laïcité dans les services publics.
- Arrêté du 10 Juin 2021 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux.
- INSTRUCTION N° DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023 relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS)

Ouvrages

Bandura, A. (2007). *Self-efficacy in health functioning*. In S. Ayers, et al. (Eds.). Cambridge handbook of psychology, health & medicine (2nd ed.). New York: Cambridge University Press.

Benner, P. (1995). *De novice à expert. Excellence en soins infirmiers*. Paris : InterEditions.

Boissart, M. (2017). *La formation infirmière à l'ère de l'universitarisation. Ingénierie, enjeux et défis de professionnalisations*. Paris : Setes Éditions.

Parent F, Jouquan. P. (2015). *Comment élaborer et analyser un référentiel de compétences en santé ?* Paris : édition de Boeck.

Chapitres d'ouvrages:

Bourgeois, E. (2013). Expérience et apprentissage. La contribution de John Dewey. In L. Albarello, J.M. Barbier, E. Bourgeois et M. Durand (dir.), *Expérience, activité, apprentissage* (p. 13 – 38). Paris : Presses Universitaires de France.

Samurçay, R. et Rabardel, P. (2004). Modèles pour l'analyse de l'activité et des compétences : propositions. In R. Samurçay et P. Pastré (s/d), *Recherches et didactique professionnelle* (chap.7). Toulouse : Octares Editions.

Schön Donald A. (2011). A la recherche d'une nouvelle épistémologie de la pratique et de ce qu'elle implique pour l'éducation des adultes. In J.M. Barbier (dir.), *Savoirs théoriques et savoirs d'action* (p. 201 - 222). Paris : PUF.

Articles

Jorro, A. et Wittorski, R. (2013). De la professionnalisation à la reconnaissance professionnelle. *Les sciences de l'éducation- Pour l'Ere nouvelle*, 46, 11-22.

Jorro, A (2013). Professionnalité émergente, Repéré à Dictionnaire des concepts de la professionnalisation. Le Chaffotec, A. (2016). Quoi de neuf, Docteur ? Les Living Labs en santé. *Entreprendre & Innover*, 31(4), 25-35.

Fernagu Oudet, S. (2018). Vers une alternance capacitante dans les Écoles de la deuxième chance (E2C). *Savoirs*, 46(1), 47-69.

Wittorski, R. (2008). La professionnalisation, *Savoirs*, 17, 9-36.

Conférences et colloques :

Friedrich, F. (2019, 03). La démocratie sanitaire ; quelle place des usagers dans la formation ? Communication au CEFIEC, Rennes.

Kaddouri, M. (2010). Engagement en formation et dynamiques identitaires. Communication présentée au rendez-vous des acteurs de la formation, de l'insertion et de l'accompagnement, Nancy.

Notes de synthèse, plans et rapports

Agence Régionale de Santé Bretagne. (2018). Projet régional de Santé de Bretagne 2018-2022 : cadre d'orientation stratégique.

Pastré, P., Mayen, P. et Vergnaud, G. (2006). La didactique professionnelle. Note de Synthèse. *Revue française de pédagogie*, 154, 145 -198.